

EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

le 22 JUIN 2023 Délibération  
 n° 2023-22  
 09.06.2023

L'an deux mil vingt trois le vendredi neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9 avenue Général de Gaulle à Guéret, à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 02.06.2023

Étaient présents :

Collectivités	Délégués titulaires	P/A/E	Délégués suppléants présents	Pouvoir
SIAEP BOUSSAC GOUZON	TURPINAT Vincent	E	M. MAUME Patrick	
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	E		1 pouvoir à M. GRANGE David
	GRANGE David	P		
	HERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E	M. PARDANAUD Christian	
SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE	LAFAYE Laurent	E	M. DEVAUX Xavier	
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET	CORREIA Eric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	E		1 pouvoir à M. CORREIA Eric
	VELGHE Jacques	E	M. BARNAUD François	
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

Nombre de présents : 16 Nombre de pouvoirs : 2

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire M. BEUZE Daniel.

Monsieur le Président fait part de la contribution d'adhésion de chaque unité de gestion adhérente. Cette contribution est demandée à l'adhésion.

Monsieur le Président propose de voter le montant de la contribution.

La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité.

UGE	Nbre Habitants	Montant
Synd Boussac Gouzon	14 451	43 353,00 €
Synd de la Rozeille	12 044	36 132,00 €
Synd Ahun	5 226	15 678,00 €
Synd Vallée de la Creuse	4 085	12 255,00 €
Com Agglo du grand Guéret	29 492	88 476,00 €
	65298	195 894,00 €

Nombre de membres :  
 En exercice : 19

Présents : 16  
 Pouvoirs : 2

◆ N° 2023-22  
 Vote du tarif de la contribution d'adhésion par UGE

Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de voter le montant de 3 € / habitant de la contribution d'adhésion au SMPIEP 23.
- de demander l'appel à cotisations en juillet 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette délibération.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Publié ou notifié le :

*Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

*Fait à GOUZON, le 16 juin 2023  
Le Président,*

*Hervé GRIMAUD*

Syndicat Mixte de Production et  
D'interconnexion d'Eau Potable de la Creuse  
2 Rue Hubert Claudinot - 23000 GUERET  
Email : smiep23@gmail.com  
SIRET : 200 100042 00014

